

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ- EGALITÉ- FRATERNITÉ



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA VILLE DE BOURG-LA-REINE
(HAUTS de SEINE)**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE*

DÉLIBÉRATION N°14022022/04
NOMENCLATURE : 7.1.1

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze février à dix huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 8 février 2022, se sont réunis en Mairie.

Présents : Madame LE JEAN, Madame BARBAUT, Monsieur HOUERY, Madame BROUTIN, Madame DURU, Monsieur FORGET, Madame SECONDINI

Représenté : Monsieur DONATH par Madame LE JEAN

Excusés : Madame ABADIE, Monsieur GIRARDET

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 8

Madame AWONO, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 15

Prend acte de la tenue du débat

Le Conseil d'Administration du CCAS,

ENTENDU l'exposé de Madame Lise LE JEAN, Vice-Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Après en avoir délibéré,

Article unique : Acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2022. Au cours de ce débat, le Conseil d'Administration a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, la structure des effectifs et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits,

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



LISE LE JEAN

Pour extrait conforme,
Le Président,
Signé : Patrick DONATH

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine
le 18 FEV. 2022
et Publié 21 FEV. 2022